

Fournisseur  
**SAVANA S.A.S.**  
23 chemin de la Forêt  
74200 Thonon-les-Bains – France  
Tél. : +33 (0) 450 26 61 74  
En cas d'urgence :  
Accès aux centres anti-poisons (serveur ORFILA de l'INRS, disponible 7j/7, 24h/24) : Tél. : +33.1.45.42.59.59

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit : Imidaclopride  
Nom commercial : IMIDA30EC  
Usage : Agriculture  
Type de produit : Insecticide  
Identification de la société : Voir fournisseur

## 2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique :

Imidaclopride en Emulsion concentrée - EC

### Composants dangereux.

<i>Nom Chimique</i>	<i>N°CAS</i>	<i>Mention de danger</i>	<i>Concentration</i>
<i>Imidaclopride</i>	138261-41-3	<i>H302, H410</i>	30g/l

Ne contient pas d'autres composants classés dangereux (91/155/CEE).

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence d'un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

### Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Consulter un médecin si nécessaire.

### Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis au savon et à l'eau. Les vêtements contaminés doivent être blanchis avant réutilisation. Consulter un médecin si nécessaire.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si nécessaire.

### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité si possible.

**Avis aux médecins**

Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Refroidir les containers exposés au feu en les aspergeant d'eau

**Moyen d'extinction approprié**

Pour les feux utiliser un extincteur à mousse, CO<sub>2</sub>, poudre sèche ou halon, éviter l'utilisation de lance à eau. Contenir les déversements d'eau avec, par exemple, des barrières de terre provisoires.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : acide chlorhydrique, cyanure d'hydrogène, oxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (i.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**Conseils supplémentaires**

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

Consulter l'étiquette avant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

**Stockage**

Conserver dans le container d'origine hermétiquement fermé, et hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. Conserver à l'abri du gel.

Temps limite de stockage : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est stocké à température ambiante dans ses containers d'origine hermétiquement fermés.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Mesures de protection :**

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection personnel.

Avec la sélection de l'équipement de protection personnel, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement

de protection personnel devrait souscrire aux normes en vigueur.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
Protection des mains	Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être changés lorsqu'on les suspecte percés. Matière appropriée: Caoutchouc nitrile.
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
Protection de la peau et du corps	Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.). Porter selon besoins: vêtement de protection imperméable.

### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage. Travailler dans des locaux bien ventilés.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Aspect	Liquide transparent très légèrement jaune ou brun
Odeur	inodore
pH	5 - 8
Point/intervalle d'ébullition (°C)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion (°C)	Non disponible
Point d'éclair	>45°C
Auto-inflammabilité (°C)	Non Inflammable
Dangers d'explosion	Non explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant
Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible
Densité	1-1.15 g/cm <sup>3</sup>
Miscibilité	miscible
Coefficient de partage	Non disponible
Viscosité	Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libèrent des vapeurs toxiques : acide chlorhydrique, cyanure d'hydrogène, oxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre

### Réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité orale aiguë (rat)	DL50 > 5000 mg/kg
Toxicité dermale aiguë (lapin)	DL50 > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation (rat)	CL50 > 6.312 mg/l (4h)
Irritation de la peau (lapin)	non irritant
Irritation oculaire (lapin)	non irritant
Sensibilisation (cobaye)	non sensibilisant
Pas d'effet cancérigène, mutagène ou tératogène.	

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Biodégradabilité :	non biodégradable
Stabilité dans le sol :	stable
Stabilité dans l'eau :	non persistant
Bioaccumulation :	pas de potentiel de bioaccumulation

**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les oiseaux :	DL50 : 31 mg/kg
Toxicité pour les abeilles :	DL50 : 0.0037 µg/abeille
Toxicité pour les poissons :	CL50 > 0.83 mg/l
Toxicité pour les daphnies :	CE50 : 1.8 mg/l
Toxicité pour les algues :	CE50 > 10 mg/l

**Informations supplémentaires**

Selon notre expérience, ne perturbe pas le bon fonctionnement des stations d'épuration après utilisation appropriée.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Produit**

Destruction en centre agréé.

**Emballage**

Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon (trois fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides.

**Reliquats, produits de rinçage**

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage à l'écart de tout point d'eau.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**ADR/RID/ADNR**

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9
Description des marchandises	3082, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S (Imidaclopride)

**IMDG**

No ONU	3082
Classe	9

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9
Description des marchandises	3082, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S (Imidaclopride)

**IATA/ICAO**

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9
Description des marchandises	3082, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S (Imidaclopride)

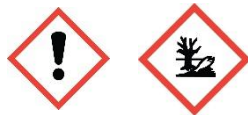
**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Cette substance figure dans la directive CEE SUBSTANCES DANGEREUSES (LEGISLATIONS CLASSIFICATION, EMBALLAGE ET ÉTIQUETAGE). Elle doit donc être étiquetée selon ces législations.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation, locale, régionale ou nationale, applicable.

**Classification:**

Étiquetage selon la Directive-CEE et France

**Pictogramme(s) :**

**Mention(s) d'avertissement :**
**ATTENTION**
**Phrase(s) de risque**

H302 :	Nocif en cas d'ingestion.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de la portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P405	Garder sous clef.
P420	Stocker séparément.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un lieu dédié à cet effet et selon les recommandations locales.



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 6/6
<b>IMIDA 30 EC</b>	Revision n°3
	Date : 07/07/2022

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 1907/2006.

Utilisation : insecticide

### Nomenclature des installations classées

Rubrique 1155

Bien lire l'étiquette, utiliser les pesticides avec prudence.

---

**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

---

Fin du document